

Balaruc le Vieux Fêtes Médiévales 2022

Samedi 23 juillet de 9h à 22h30

Troupes et animations

Fiche de CANDIDATURE

(document également téléchargeable sur www.ville-balaruclevieux.fr)

A retourner avant le **25 mars 2022** à l'adresse suivante :

Mairie – Service des Festivités

17 Place de la Mairie

34540 Balaruc le Vieux

mairie@ville-balaruclevieux.fr

ou par mail

Cadre réservé à la
Mairie

Cadre
réservé à la
Mairie

Retenu

Non retenu

Nom de la troupe :		
Nom et Prénom du responsable		
Téléphone fixe	Téléphone portable	Email
Adresse postale		
Descriptif du spectacle, de l'animation		
Durée du spectacle	Nombre de représentations dans la journée	
Nombre d'intervenants		
Espace nécessaireM ² Dimension :mètres Xmètres L'espace peut il être divisé en plusieurs lieux ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Branchement électrique	<input type="checkbox"/> Oui Puissance : <input type="checkbox"/> Non	
Sonorisation	Le spectacle est il sonorisé ? (micro...) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Proposition financière	Attention l'organisateur (mairie) n'effectuera pas de versements au guichet unique. La restauration n'est pas prise en charge par l'organisateur (mairie). Les charges sociales sont à la charge du producteur du spectacle.	
T.S.V.P.		

Hébergement	Avez-vous la possibilité de dormir dans votre campement ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, nombre de personnes :personnes (Un hébergement dans une salle municipale sera proposé).
Jour d'arrivée	<input type="checkbox"/> Vendredi àh <input type="checkbox"/> Samedi àh
Jour départ.	<input type="checkbox"/> Dimanche après 22h30 <input type="checkbox"/> Lundi matin

Communication - Visuels

Joindre à la présente fiche de candidature des visuels caractéristiques de votre activité (photo papier de bonne qualité (format jpeg 2 ou 3 mo et numérique : CD). De même, des petits films seraient appréciables afin de visualiser au mieux votre prestation (DVD, lien internet).

De plus, ces visuels (uniquement en cas de sélection) pourront être librement utilisés par le service communication de la Mairie dans le cadre promotionnel des festivités.
Cette information devra être mentionnée dans le contrat.

De même, si votre troupe est sélectionnée, votre société / association devra renoncer à faire valoir son droit à l'image afin que la municipalité puisse réaliser un film ou utiliser des photographies de la manifestation sur divers supports de communication : presse, site internet, film
Cette information devra être mentionnée dans le contrat.

Musique

Titres des musiques ou des chansons pour déclaration à la SACEM par la Mairie ou numéro SACEM

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Précisions complémentaires

.....
.....
.....
.....

Info : Seule la signature d'un contrat validera la participation de la troupe.

Attention : Aucun percement au sol ne sera autorisé.
L'accès au village est interdit aux véhicules pendant les horaires d'ouverture au public.